

NON-OPPOSITION A DÉCLARATION PRÉALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

ARRETE N° 2026-96

DOSSIER N° DP 053 219 26 00011
Déposé le 17/04/2026

Affichage avis de dépôt : 17/04/2026

De M. HUARD Olivier
Demeurant 1 Le Clos du Tertre 53100
Saint-Georges-Buttavent
Pour Mise en place d'un portail.
Sur un 1 Le Clos du Tertre 53100
Terrain sis Saint-Georges-Buttavent - WH 167
d'une superficie de 4990 m2.

Le Maire,

- Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
- Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 421-4, R. 421-17 et suivants, R. 423-1 et suivants,
- Vu le décret n°2016-6 du 05 janvier 2016 relatif à la durée de validité des autorisations d'urbanisme,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 04 février 2020 par Mayenne Communauté et mis à jour en février 2023,
- Considérant que le projet objet de la demande consiste en l'installation d'un portail électrique sur la parcelle WH 167.

ARRETE

Article 1: Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à Saint-Georges-Buttavent,
Le 11 mai 2026.

Le Maire,

Gérard BRODIN

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 18/05/2026

ID : 053-215302191-20260511-2026_96U-AI



